



Energiculteur 2030: opportunités et défis

La nouvelle loi sur l'énergie crée des opportunités prometteuses pour les agriculteurs dans la production et la commercialisation d'énergies renouvelables. Le congrès AgroCleanTech 2025 présentera les potentiels qui en découlent et la manière dont ils peuvent être exploités de manière rentable.

- Date:** Jeudi 3 avril 2025, de 11h15 à 16h30
- Lieu:** HAFL, Länggasse 85, CH-3052 Zollikofen BE
- Direction du cours:** Janine Thoma, AGRIDEA (janine.thoma@agridea.ch)
Claude Gallay, AGRIDEA (claud.gallay@agridea.ch)
- Numéro du cours:** 25.040
- Objectifs:** Les participants
- sont informés des conditions cadres de la nouvelle loi sur l'énergie
 - connaissent les instruments nouvellement créés par la Confédération pour la mise en œuvre de mesures spécifiques dans la production, le stockage et la commercialisation de l'électricité
 - obtiennent un large éventail de connaissances pratiques
 - approfondissent leurs contacts dans le réseau
 - obtiennent des réponses à leurs questions
- Public cible:** Collaborateurs des services de vulgarisation agricole et des offices agricoles, d'Agroscope, de la HAFL, du FiBL, des interprofessions, de fenaco, acteurs des administrations cantonales et autres personnes intéressées
- Remarque:** Les intervenants s'expriment dans leur langue maternelle. Les présentations sont bilingues. Elles seront disponibles avant le colloque sur www.agrocleantech.ch.

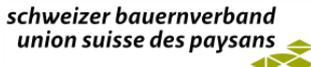
Le congrès est organisé par
AgroCleanTech Association

AgroCleanTech
ASSOCIATION 

Organisme soutenant l'association AgroCleanTech

Recherche	Conseil	Branches
 <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <p>Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR Agroscope</p> <p>Agroscope</p>	 <p>AGRIDEA</p>	 <p>Fenaco natürlich nah de la terre à la table</p> <p>Fenaco</p>

Associations

 <p>Union suisse des paysans</p>	 <p>Union de Paysans Fribourgeois</p>	 <p>Association Suisse de l'industrie Gazière</p>
 <p>Association faîtière des bio-gaz agricoles</p>	 <p>Luzerner Bäuerinnen und Bauernverband</p>	 <p>DGAV canton de vaud</p>

Jeudi 3 avril 2025

09.15	Assemblée générale d'AgroCleanTech Participation des membres de l'association AgroCleanTech requise –invités bienvenus (Accueil à partir de 08h45)
10.45	Arrivée Inscription, café et croissants
11.15	Accueil, introduction à la conférence <i>Hannah von Ballmoos-Hofer, Présidente de l'association AgroCleanTech</i>
11.20	AgroCleanTech : la plate-forme pour les questions énergétiques dans l'agriculture <i>Janine Thoma, directrice de l'association AgroCleanTech</i>
11.35	Cadre juridique pour le photovoltaïque : nouveautés avec la loi sur l'électricité <i>Leo Heiniger, Office fédérale de l'énergie OFEN</i>
12.00	Discussion, questions
12.15	Déjeuner
13.30	Communauté électrique locale (CEL)/ regroupement virtuel pour la consommation propre (RCPv) : Nouvelles opportunités pour la commercialisation directe <i>Stefan Mutzner, Fleco Power AG</i>
13.55	Electricité solaire et systèmes énergétiques intelligents <i>AGROLA AG</i>
14.20	Exemple pratique : un énergiculteur d'aujourd'hui <i>Rudolf Bigler, agriculteur Moosseedorf BE</i>
14.45	Discussion, questions
15.00	Courte pause
15.15	Focus sur le biogaz : lois actuelles et perspectives <i>Albert Meier, Ökostrom Schweiz</i>
15.40	Agri-PV : une chance pour l'agriculture et la transition énergétique <i>Dominik Füglistaller, Haute école spécialisée bernoise HAFL</i>
16.05	Discussion, questions
16.20	Synthèse et clôture du congrès <i>Hannah von Ballmoos-Hofer, Présidente de l'association AgroCleanTech</i>
16.30	Fin du congrès

Informations pratiques

Forfait cours

Membres d'AgroCleanTech / Étudiants

- CHF 90. – / jour (Présence)
- CHF 70. – / jour (en ligne)

Autres participants

- CHF 180. – / jour (Présence)
- CHF 140. – / jour (en ligne)

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel, transport éventuel) sont comprises dans le tarif du cours.

AgroCleanTech prend en charge une grande partie des frais du séminaire.

La facture pour le forfait de cours vous sera envoyée après le cours.

Inscription et délai d'inscription

[Présentiel](#) / [Cours en ligne](#)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales de vente d'AGRIDEA. Vous les trouverez sur <https://www.agridea.ch/fr/termes-et-conditions/>

Informations

+41 (0)52 354 97 30
kurse@agridea.ch

Désinscription

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100. – sera facturée. La facturation de frais supplémentaires reste possible, p. ex. pour les réservations qui auraient déjà été effectuées (lieux d'accueil, restaurant, hôtel, etc.).

Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux frais d'inscription.